COMMANDE PUBLIQUE

# Décision n°2025-204 : Marché n°25020 Lot 2 Travaux de confortement de la promenade du lac Avenant n° 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion

**1 DOCUMENT** - Publié le 22 juillet 2025

DÉCISION

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25020 Lot 2

Travaux de confortement de la promenade du lac

Avenant n° 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion

Le Président de Grand Lac,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant 1 au marché 25020 lot 2 avec le groupement SAS Fontaine TP / SAS SABAUDIA / SAS MAURO

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- SAS FONTAINE TP Mandataire du groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, peut être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président par délégation,

par Yves MERCIER, Vice-Président Commande publique, Mandaté par arrêté n°2025-01 du 07 juillet 2025 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 10ème vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique.

le 04/07/2025 09:50:57

Yves MERCIER

**DEC_2025-204.PDF**

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-204-marche-n25020-lot-2-travaux-de-confortement-de-la-promenade-du-lac-avenant-n-01-relatif-a-la-correction-dune-erreur-materielle-concernant-les-heures-dinsertion-42839?

TÉLÉCHARGER | (PDF, 849,9 KO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.